Rapport Annuel

Prix et qualité du Service Public d'élimination des déchets

Année 2018

évolis 23

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

www.evolis23.fr

I. Précisions utiles page 3

II. Synthèse année 2018 page 3

III. La collecte sélective page 7

IV. Tri/valorisation des déchets recyclables page 8

V. Le traitement : enfouissement des déchets collectés en porte à porte page 10

VI. La prévention des déchets page 11

VII. Déchèteries page 14

VIII. La précollecte et la relation aux usagers page 15

IX. Synoptique page 17

X. Communication page 18

XI. Les déchets non ménagers pris en charge par Evolis 23 page 19

XII. Le coût du service public page 21

XIII. Emploi et conditions de travail page 26

XIV. Organigramme hiérarchique page 28

Le mot du Président

L'année 2018 a été riche en **nouveaux projets** avec l'entrée des territoires pilotes en année blanche, la fermeture de l'ISDND* et le début des travaux du quai de transfert.

Le 29 octobre 2018, **l'ISDND des Grandes Fougères à Noth a cessé son activité**. L'ensemble des déchets collectés est maintenant acheminé via un centre de transfert en construction sur Noth vers l'ISDND de Gournay (Indre). Les encombrants déposés en déchèterie qui étaient enfouis avec les ordures ménagères, sont dorénavant traités à Peyrat-de-Bellac (Haute-Vienne).

Avec la raréfaction de sites de traitement, une faible, voire quasi nulle, concurrence sur ce type de prestations et **des charges de transports supplémentaires**, les perspectives d'évolution **des coûts de traitement sont clairement à la hausse**. Les efforts de prévention et **le succès attendu de la TEOMi en cours de déploiement visent à atténuer l'impact pour les contribuables**.

2018 a en effet vu l'entrée dans «l'année test» de la Tarification Incitative des **33 communes des territoires pilotes** (canton Bénévent Grand-Bourg et Communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche).

Un **premier bilan positif** a d'ores et déjà pu être établi suite aux résultats obtenus cette année. En effet, sur les territoires pilotes, **la production d'ordures ménagères est passée de 209kg/habitant en 2017 à 120 kg/habitant en 2018**.

Cela conforte donc le syndicat dans ses efforts pour la poursuite de la mise en place de ce projet. En 2019, c'est le reste des communes (hors Guéret) qui entrera dans la phase de test et en 2020 ce sera au tour de Guéret.

Le syndicat se concentre sur la **consolidation du système** sur les territoires pilotes et avec la mesure effective du service pour l'année prochaine, qui apparaîtra sur la feuille d'imposition 2020, tout en préparant le passage en année blanche des territoires du milieu et à plus long terme, de Guéret.

Bonne lecture à vous,

Didier BARDET,
Maire de Fleurat
Président d'Evolis 23

**ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux*

I. Précisions utiles

- Les tonnages pris en compte sont ceux des collectivités adhérentes. Les collectivités clientes du centre de tri ne sont pas prises en compte.
- Les populations de référence sont les populations municipales INSEE 2015 applicables au 01/01/2018 soit 62 880 hab.

II. Synthèse année 2018

A. Périmètre et infrastructures

Dès le 1er janvier 2018, Evolis 23 exerce la compétence déchets (collecte et traitement) sur **89 communes** de la Creuse adhérant aux 4 communautés de communes ou d'agglomération suivantes ayant transféré la compétence déchets : Monts et Vallées Ouest Creuse, Grand Guéret, Portes de la Creuse en Marche, Creuse Sud Ouest (partie).

La compétence déchet et les infrastructures d'Evolis 23

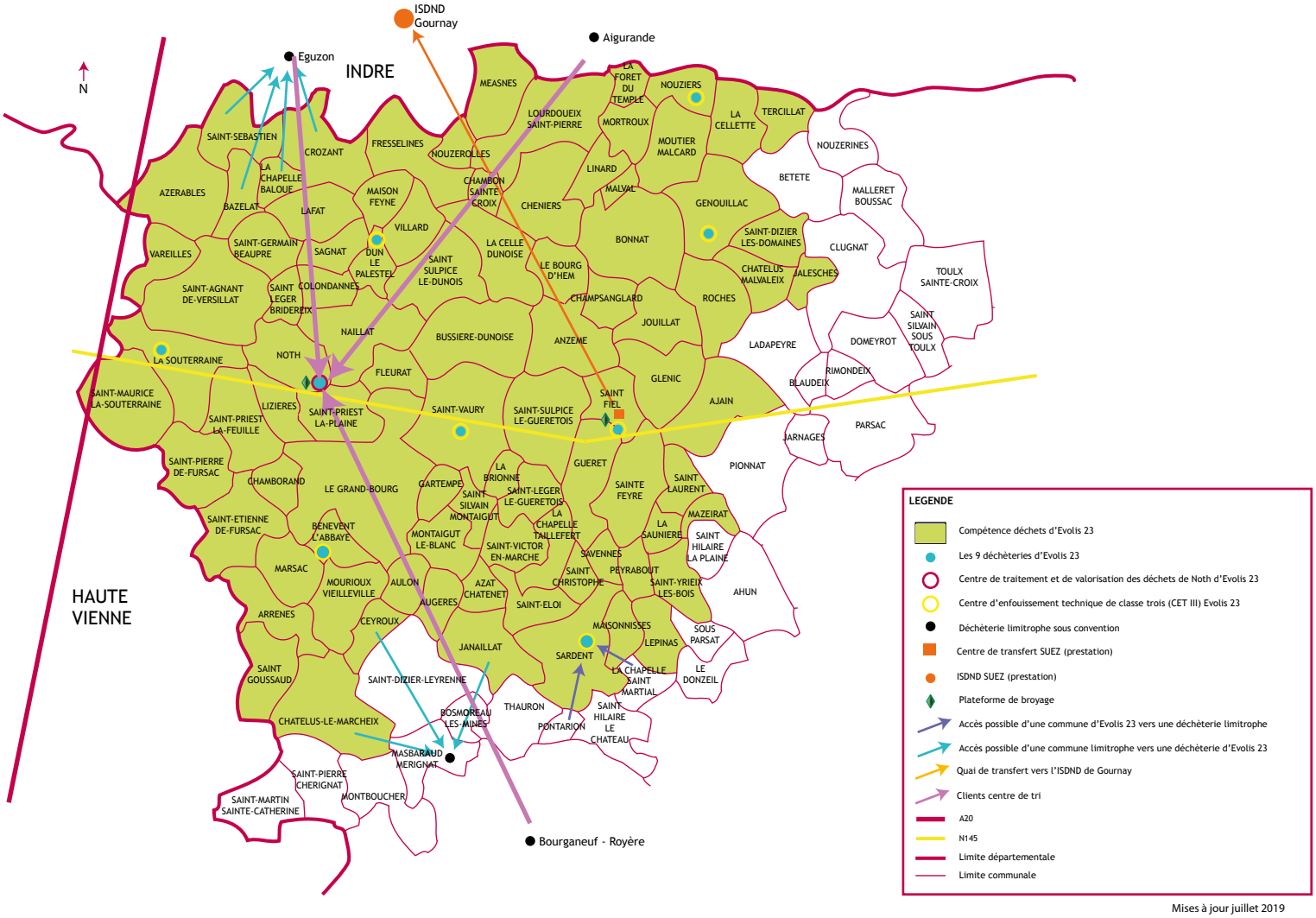

Territoires concernés par la mise en place de la TEOMi

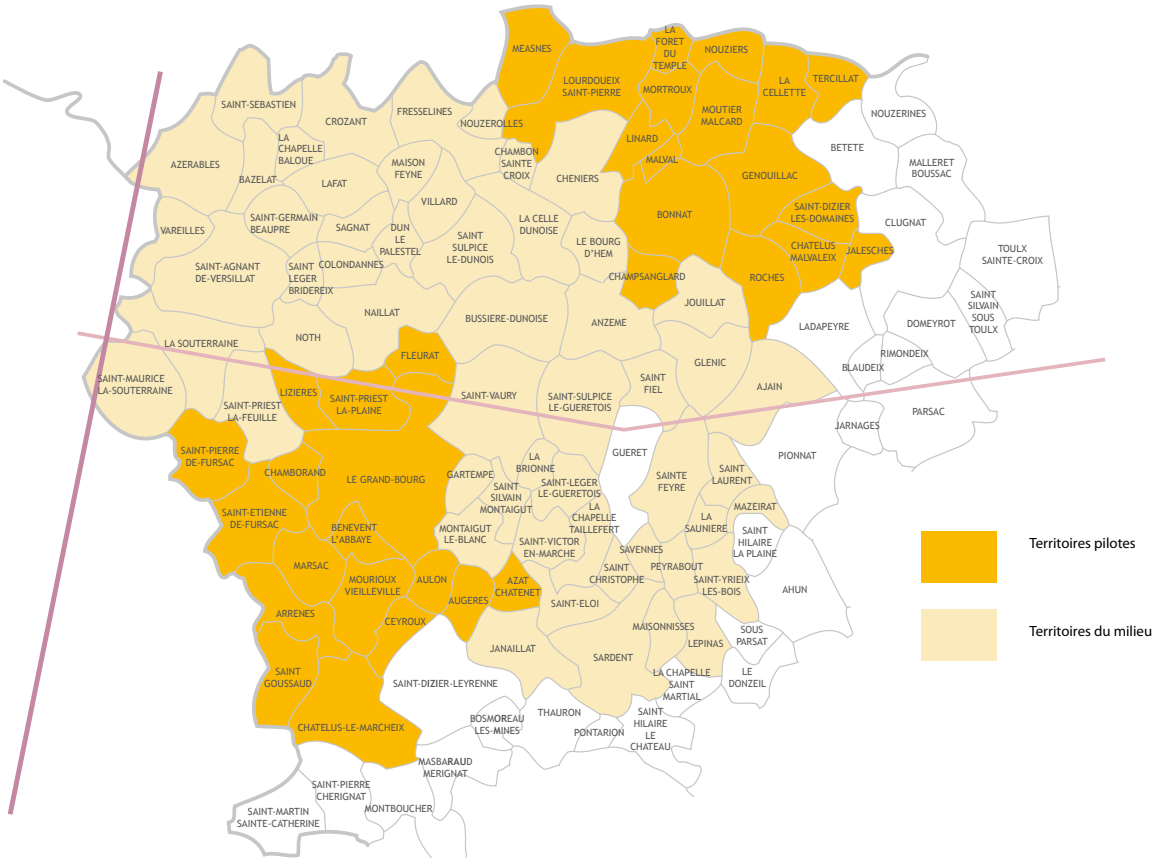

B. Indicateurs techniques

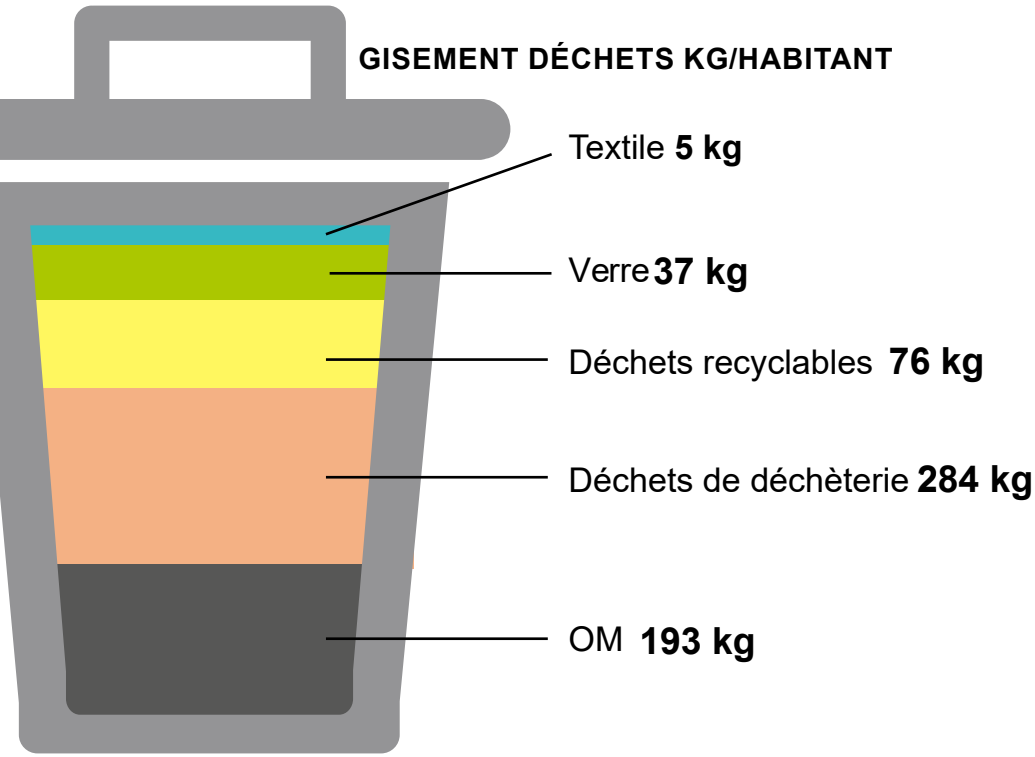

À noter
Seulement **122kg/hab** en OM produits par les usagers sur les territoires pilotes en année blanche de la TEOMi.

Soit un total de 595kg/hab de déchets ménagers ou 616kg/hab en comptant les déchets professionnels reçus directement sur les installations d'Evolis 23.

En 2018 comme pour les années précédentes Evolis 23 a pris en charge, sur le centre de tri, les déchets recyclables des collectivités clientes CC Eguzon, CC Marche Berrichonne et ex SIVOM de Bourganeuf.

TAUX DE VALORISATION							
FLUX DE DÉCHETS	TONNAGES COLLECTÉS	TONNAGES VALORISÉS				TONNAGES ELIMINATION	TAUX DE VALORISATION (%)
		Matière	Energétique	Organique	Total		
Flux multi-matériaux (emballages et papiers) yc cartons déchèteries	4 754	3 578			**3 578**	1 200	**74,9%**
Verre	2 325	2 390			**2 390**		**100%**
Total CS	7 079	5 968			**5 968**	1 200	**83,3%**
OM Résiduelles	12 143					12 143	**0%**
Total OMA	19 222	5 968	0	0	**5 968**	13 343	**31%**
Taux (%)		31%	0%	0%	**31%**	69%	
Déchèteries (hors cartons) et plateformes	13 516	2 290	1 270	6 472	**10 032**	3 484	**74,2%**
Gravats	5 216				**0**	5 216	**0%**
Textiles	322	322			**322**		**100%**
Total DMA*	38 276	8 580	**1 270**	**6 472**	**16 322**	**22 043**	**42,5%**
Total DMA hors gravats	33 060	8 580	**1 270**	**6 472**	**16 322**	**16 827**	**49,2%**
Total DMA Taux		22,4%	**3,3%**	**16,9%**	**42,6%**	**57,6%**	
Total DMA hors gravats		26%	**3,8%**	**19,6%**	**49,4%**	**50,9%**	
**hors DAE et gravats en direct sur installations de traitement et hors déchets de balayage*							
Hors DMA	674		**212**		**212**	**462**	**31,5%**
Total Déchets	38 950	8 580	**1 482**	**6 472**	**16 534**	**22 505**	**42,4%**

CS : Collecte sélective
OM : Ordures Ménagères
OMA : Ordures Ménagères et assimilés
DMA : Déchet Ménagers et assimilés
DAE : Déchets d'Activités Économique

C. Indicateurs financiers

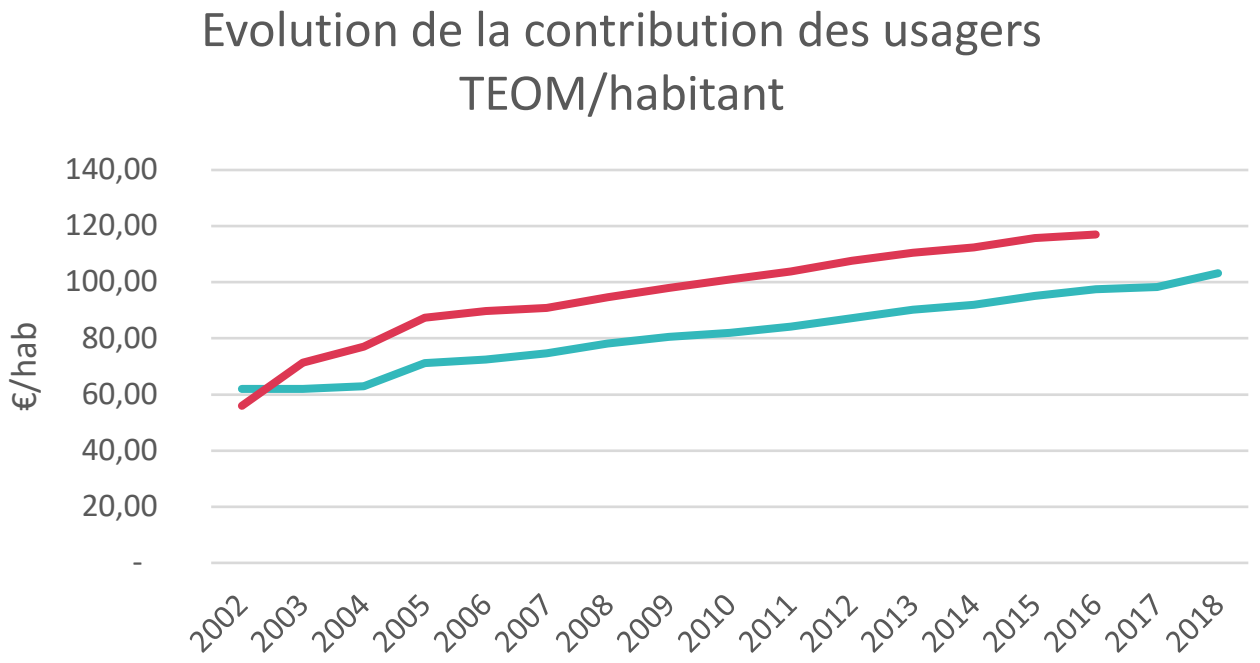

La contribution moyenne appelée par Evolis 23 auprès des habitants au travers de la TEOM s'élève à 103,2 €/hab à comparer à 117€/hab comme moyenne nationale en 2016 - Source données nationales : DGCL (Rapports de l'Observatoire des Finances Locales).

Moyenne nationale (hors commune en TEOMi) *Evolis 23*

En 2018 la tarification incitative est en cours ou en cours de mise en œuvre auprès de 6,7 millions de Français (source ADEME) dont la population des territoires pilotes d'Evolis23.

D. Faits marquants 2018

Les territoires pilotes ont été collectés selon les modalités techniques liées à la mise en œuvre de la TEOMi. Le territoire dit «du milieu» a été doté en contenants dans le même but à compter du 01/01/2019.

III. La collecte sélective

La collecte sélective s'effectue en 4 flux :

- Le **verre** en apport volontaire, en colonnes à verre
- Le **textile** en apport volontaire, en container « Le Relais »
- Les **Emballages Ménagers Recyclables et Journaux/Magazines** (REC) en vrac, en bacs de proximité, en bacs individuels ou en sacs bleus transparents, ainsi qu'en colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes
- Les **Ordures Ménagères résiduelles (OMr)** en sacs dans des bacs de proximité, en bacs individuels ou en sacs noirs, également en colonnes enterrées ou semi-enterrées

A. Organisation

- Collecte en régie par 2 bennes à chargement latéral, 10 bennes traditionnelles, 3 bennes de secours à chargement arrière et 1 à chargement latéral, 2 polybennes grue.
- Collecte des déchets sur le périmètre de la Ville de Guéret par VEOLIA.
- La fréquence de collecte varie selon le type de déchets et la nature de l'habitat de C0,5 (rural) à C3 (OM en urbain dense) ou C2 (REC urbain dense).

B. Résultats

La quantité des ordures ménagères baisse de manière marquée, reflet de l'impact de la mise en place de la TEOMi.

	2018 TONNAGES COLLECTÉS	VARIATION 2017/2018
REC	4 754	2%
Verre	2 325	7%
Textile	322	6%
OM	12 143	-7%

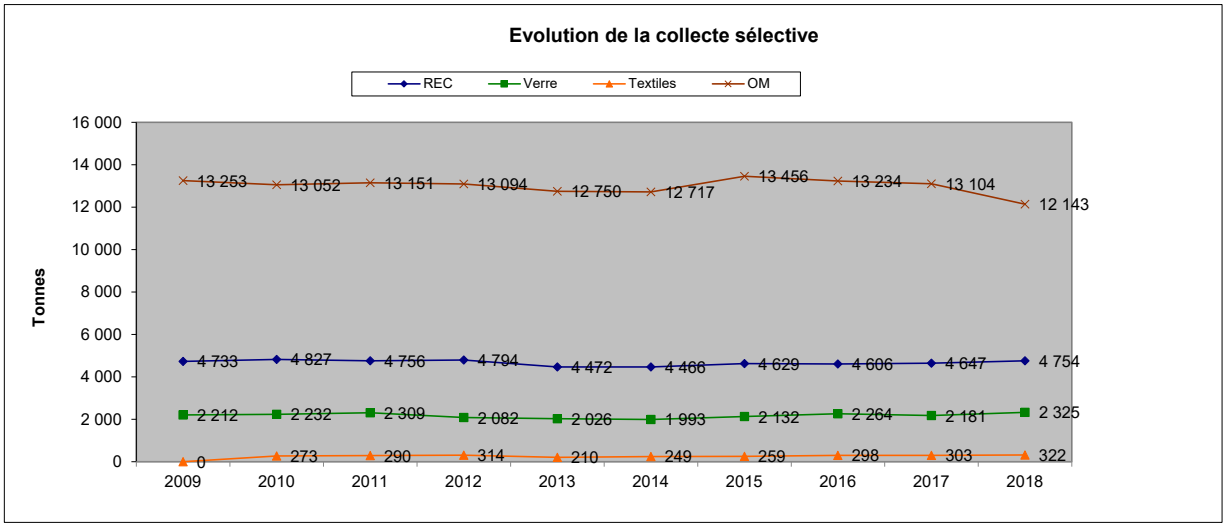

C. Perspectives 2019

Démarrage de la collecte selon les modalités liées à la mise en place de la TEOMi en année blanche sur le territoire « du milieu » (55 communes) et début des levées réelles sur les territoires pilotes (33 communes).

Réorganisation des tournées et préparation à la mise en place de la TEOMi sur Guéret.

IV. Traitement : tri/valorisation des déchets recyclables

A. Destinations

Les papiers/cartons, journaux/magazines, bouteilles plastiques, les briques alimentaires, boîtes acier et aluminium déposés par les habitants dans les contenants bleus et jaunes sont acheminés au centre de tri de NOTH.

En 2018, le centre de tri de NOTH a reçu 4753 tonnes d'emballages pour Evolis 23 soit 75.6 kg/hab.

Les emballages valorisés pour Evolis 23 se répartissent comme suit :

	2018		USINE DE RECYCLAGE
Total expédié vers les filières	TONNAGES EXPÉDIÉS	RATIO(KG/HAB)	
Acier	171,7	2,7%	HENAULT (87)
Aluminium	15	0,24%	VEOLIA PROPRETE LIMOUSIN
Papier	304,6	4,8%	SITA à Canejan (33) ou SMURFIT Kappa (87)
Journaux Magazines Revues	1 473	23,4%	NORSKE Skog Golbey (88)
Cartons 5.02 et 1.05	1 184	18,82%	VEOLIA PROPRETE LIMOUSIN
Emballage liquide et alimentaire	45,7	0,72%	REVIPAC en Italie (Bologne, Lucca)
Bouteilles plastiques	335	5,3%	VALORPLAST (usines dans les départements 01, 13, 21,42, 43, 55, 59, 60, 64, 68, 71, 78, 88 + 1 sites à l'exportation, en Espagne)
Refus de tri	1 224	19,5%	ISDND de Noth et Gournay sauf 0,4kg/hab valorisées (ferrailles, films, D3E,...)

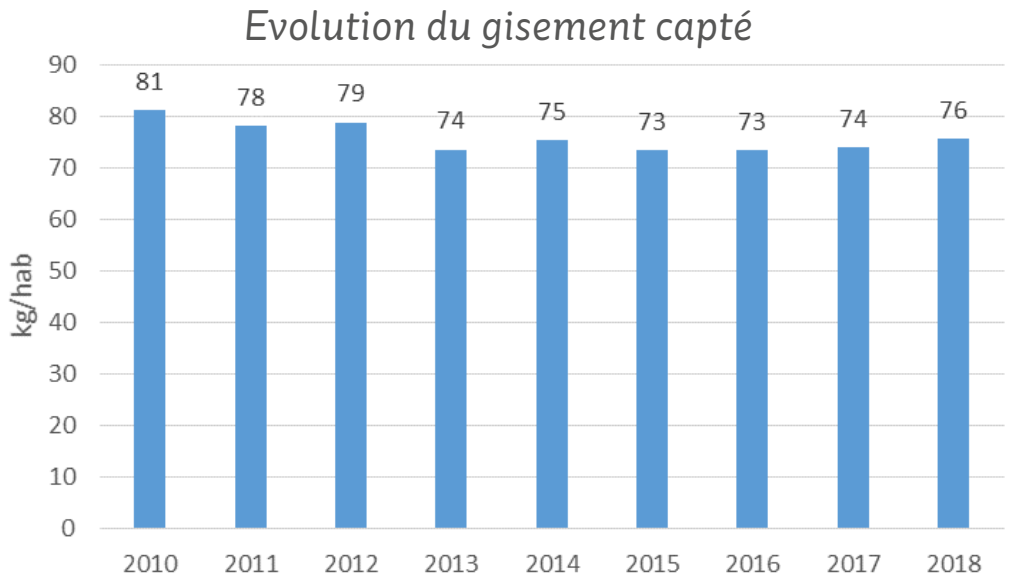

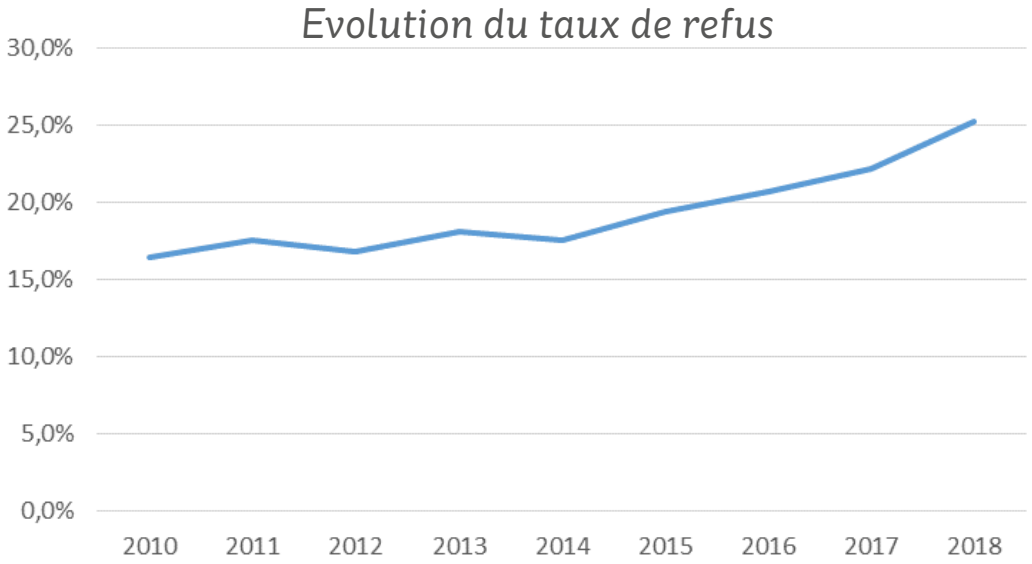

Il est à noter que si le ratio kg/hab/an n'augmente pas de façon très marquée il n'en est pas de même du taux de refus qui ne fait que croitre de façon évidente depuis 2014. Cette augmentation s'explique en partie par le changement de contenants en début d'année 2018 sur les territoires pilotes : les livraisons pouvaient avoir du décalage alors que les anciens bacs d'accès libres étaient encore présents sur le terrain. Hormis la présence habituelle d'indésirables de type organique dans la collecte sélective, il est à noter également la présence, bien que l'extension des consignes de tri aux plastiques ne soit pas encore effective sur le territoire d'Evolis23, d'éléments légers en plastique (blister, films, emballages de petits produits alimentaires, …) qui augmentent considérablement les volumes à traiter.

• Balle de Tetrabrick

• Balle de PET

B. Perspectives 2019

- L'étude lancée en 2017 pour étudier les possibilités de reconversion de ce centre vers une autre activité liée au tri/traitement de déchets doit proposer ses conclusions. Seraient notamment développés des scénarios dont la faisabilité technico économique serait actée, pour un périmètre de chalandise de matières ou déchets qui pourrait dépasser l'échelle des territoires de la Haute-Vienne et d'Evolis 23.

V. Le traitement : enfouissement des déchets collectés en porte à porte

A. Destinations

Avant fermeture du site de Noth le 26 octobre 2018, les ordures ménagères étaient enfouies à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Noth ou à l'ISDND de Gournay (SEG -36). À compter du 29 octobre 2019 l'ensemble des ordures ménagères a été vidé à l'ISDND de Gournay.

B. Tonnages enfouis en 2018 :

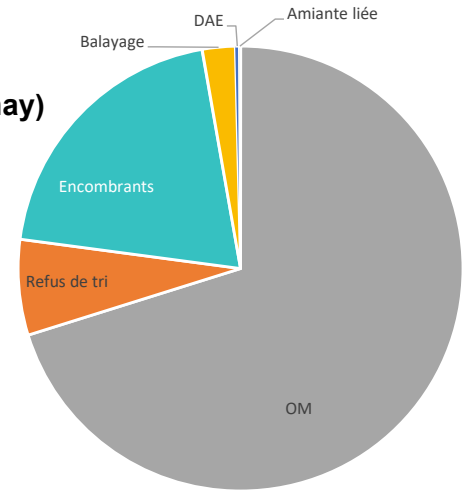

- **12 143 t d'ordures ménagères enfouies en ISDND (Noth et Gournay)**

Outre les ordures ménagères, ont été enfouies en 2018 :

- 52.4 t de DAE (déchets d'activités économiques - professionnels),
- 14 t d'amiante liée (site de COVED à Panazol - 87),
- 413 t de déchets de balayage de voirie,
- 3484 t d'encombrants de déchèteries,
- 1200 t de refus de tri

Soit **17 306 t** au total.

Pour rappel, l'ISDND de Noth est autorisée administrativement à recevoir 11 000 t/an

L'arrêt définitif de l'activité a eu lieu le 26 octobre 2018. Cette fin d'activité était fixée par l'arrêté préfectoral au 1er novembre 2018. Elle a donc été légèrement anticipée au regard des quantités déjà stockées à cette date.

C. Perspectives 2019

- Réhabilitation finale de l'ISDND (couverture et captage du biogaz des alvéoles 8.2 et 8.3, les dernières exploitées)
- Obtention d'un nouvel Arrêté Préfectoral pour la post exploitation de l'ISDND et première année complète de suivi post exploitation.
- Mise en service du centre de transfert des OM et encombrants
- Transfert des encombrants et refus de tri vers l'ISDND alveol à Peyrat de Bellac (SYDED 87)

VI. La prévention des déchets

A. Projet 'Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage'

Dans le le cadre de son projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, Evolis 23 a pris des engagements :

- réduction de la quantité de déchets produite par habitant : -10% entre 2015 et 2019 ;
- augmentation de 3.5% le taux de valorisation des déchets collectés ;
- engager plusieurs entreprises du territoire dans l'économie circulaire.

B. Tarification incitative : bilan 2018

33 communes pilotes ont vécu l'année blanche de la Teomi en 2018. Année blanche signifie une année en condition de collecte réelle, sans application de la part incitative.

L'effet attendu de la TEOMi, à savoir la baisse des tonnages d'ordures ménagères a été au rendez-vous puisque de 209 kg d'OM par habitant en 2017, on est passé à 122kg par habitant pour les territoires pilotes. Le résultat global donne 193 kg par habitant sur l'intégralité du territoire d'Evolis 23. Ce sont autant de tonnages qui ne seront pas expédiés et traités hors du territoire Creusois. Les dépôts sauvages d'ordures ménagères en pied de contenants collectifs représentent 12 tonnes collectées par l'agent en charge sur le 2nd semestre 2018, sur plus de 12 000 tonnes collectées soit 1% du tonnage collecté.

Alors que ces territoires pilotes expérimentaient l'année blanche, 55 autres communes du territoire hors Guéret ont assisté au déploiement technique des matériels (bacs individuels et contenants collectifs) après l'enquête de dotation. Démarrage de l'année blanche en janvier 2019.

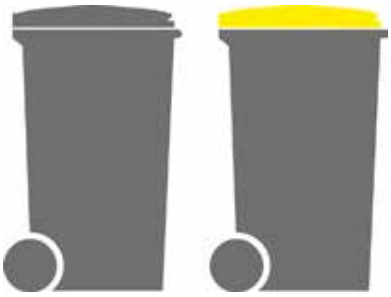

Principaux chiffres

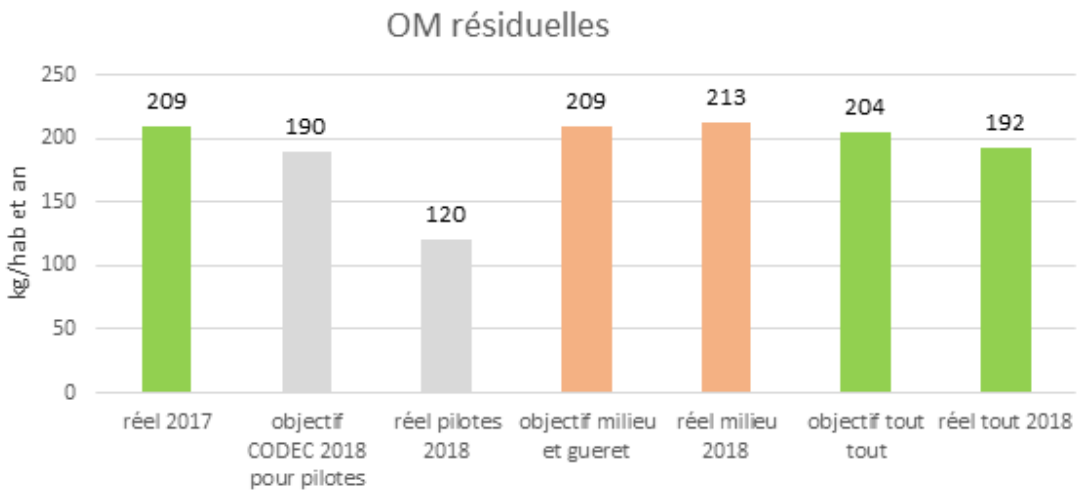

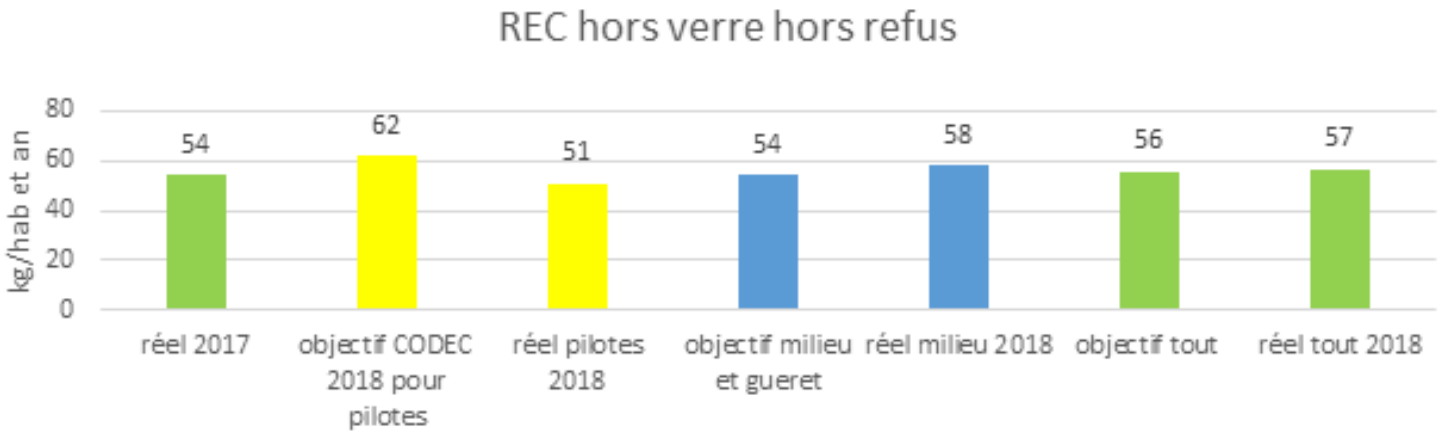

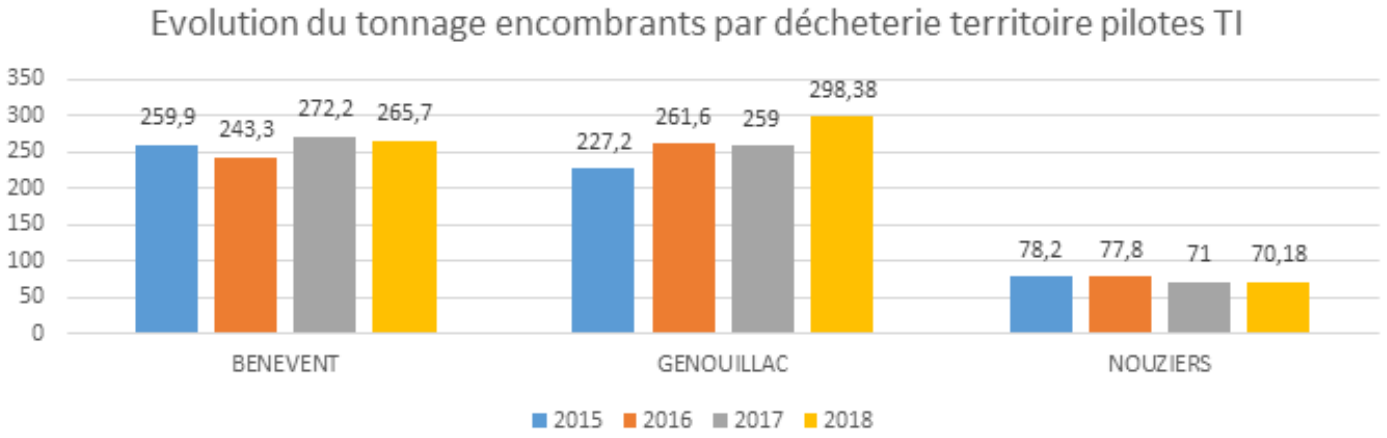

C. Programme ZDZG

Quelques actions 2018 avec les différents partenaires du programme (CPIE, CCAS de Guéret, recyclabulle, CRMA) :

- Accompagnement de 4 restaurants scolaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'amélioration de leurs pratiques pour un approvisionnement plus durable.
- Création d'une animation scolaire sur le gaspillage alimentaire
- Participation à la Disco Soupe de Guéret
- Ateliers ZDZG pour les agents d'Evolis 23
- 18 Repair Café
- 8 Gratiférias
- 1 étude sur la mise en place d'une filière locale pour les papiers des administrations
- Enquête auprès des artisans du territoire sur leur gestion des déchets

Enquête CRMA

Disco Soupe à Guéret 27/09/2018

Confection de tawashi - atelier ZDZG Evolis 23

C. Focus sur…

Le compostage

557 composteurs ont été récupérés par les habitants du territoire d'Evolis 23. C'est 165 de plus qu'en 2017, et 422 de plus qu'en 2016 !

Cette hausse peut s'expliquer concomitamment par la baisse du prix de vente des composteurs ainsi que par le démarrage de la TEOMi sur une partie du territoire.

12 sites de compostage partagé ont été installés en 2018, dont 8 en établissement de restauration collective, et 6 en pied d'immeuble.

Le broyage

33 foyers ont fait appel au service de broyage à domicile. 380m3 de déchets verts ont donc été broyés, soit **67 tonnes évitées en décheterie.** Les broyeurs individuels sont eux sortis 175 fois en 2018.

Les éco-manifs

Le nombre de conventions pour le prêt de gobelets reste identique à l'année 2017, soit **79 demandes**.

E. Construction du hangar bois énergie

Evolis 23 a pu réceptionner en décembre son nouveau hangar pour stocker les plaquettes qui serviront à alimenter les chaufferies locales en bois énergie. L'objectif à terme est de produire 2000 tonnes de plaquettes. Le hangar permettra aussi de protéger le bois moins noble, afin qu'il puisse lui aussi être valorisé en cimenterie. Cette année ce sont par exemple 1.5 tonnes de ce bois (bois B) qu'Evolis 23 a expédié pour valorisation énergétique en usine de ciment.

F. Perspectives 2019

- Fin du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage en lien avec les partenaires locaux
- Rédaction du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Accompagnement des professionnels dans les pratiques de réduction des déchets
- Proposition d'un kit vaisselle réutilisable eux organisateurs de manifestations et aux particuliers du territoire
- Opération de promotion de la consommation responsable en partenariat avec l'UDAF
- Poursuite de la distribution des composteurs individuels
- Installation de nouveaux sites de compostage partagé
- Achat de nouveaux broyeurs individuels pour répondre à la demande des foyers
- Opération de récupération des coquilles de crustacés en déchèterie pendant les fêtes de fin d'année,
- ...

VII. Déchèteries

Les déchets des particuliers non collectés lors des collectes traditionnelles (encombrants, déchets toxiques, déchets verts, gravats…) sont acceptés en déchèteries. Seules les bonbonnes de gaz, médicaments, déchets non refroidis (cendres, etc.), et les pneus sont strictement interdits.

Les infrastructures Evolis 23 se répartissent comme suit :

- **9 déchèteries** : Noth, La Souterraine, Saint-Vaury, Guéret, Dun-le-Palestel, Bénévent-L'Abbaye, Sardent, Genouillac et Nouziers.

- **5 dépôts de gravats et déchets inertes** : Dun-le-Palestel, Bénévent-L'Abbaye, Saint-Vaury, Sardent et Genouillac.

Les tonnages des déchets collectés et les fréquentations continuent à augmenter de façon constante.

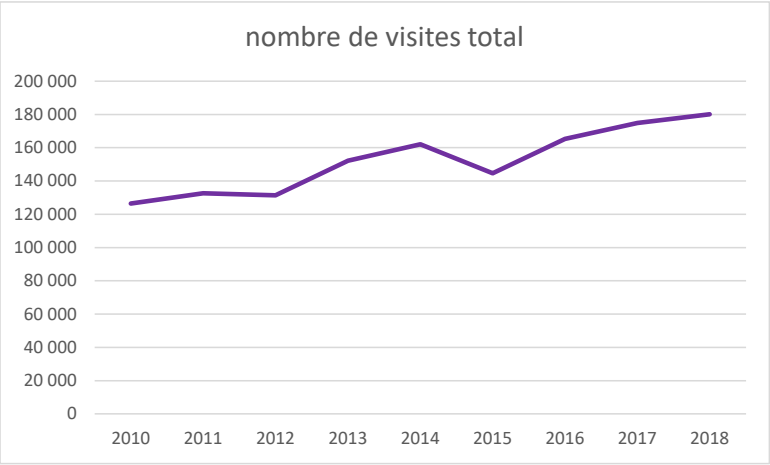

180 076 visites ont été effectuées sur les différentes déchèteries d'EVOLIS 23. La hausse de la fréquentation est de 3% sur l'ensemble des déchèteries par rapport à 2017.

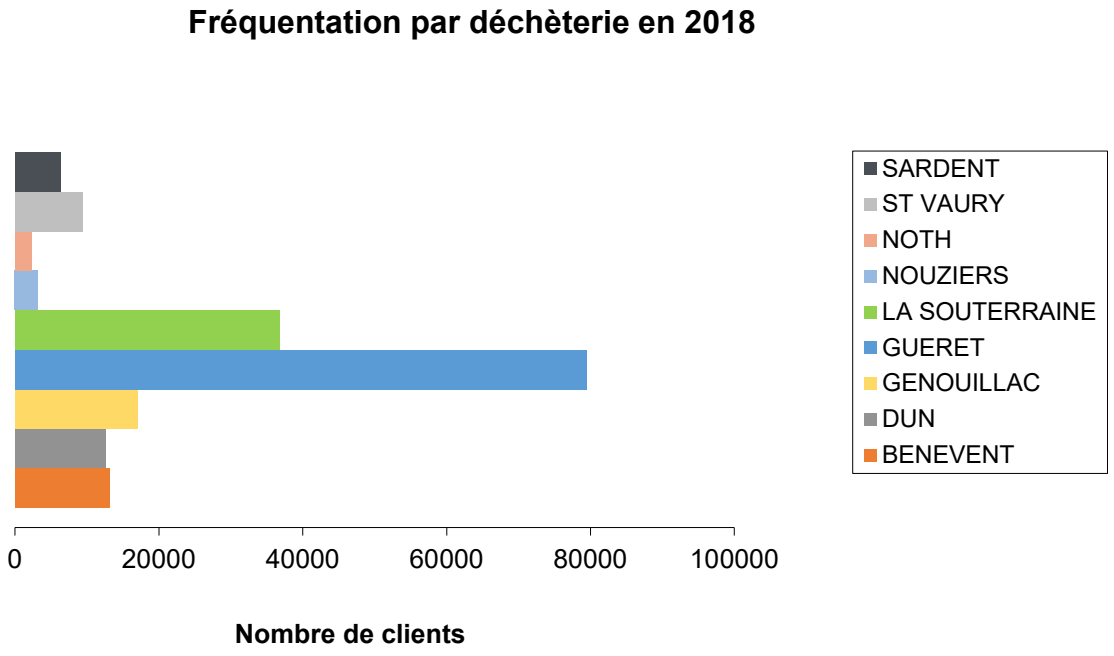

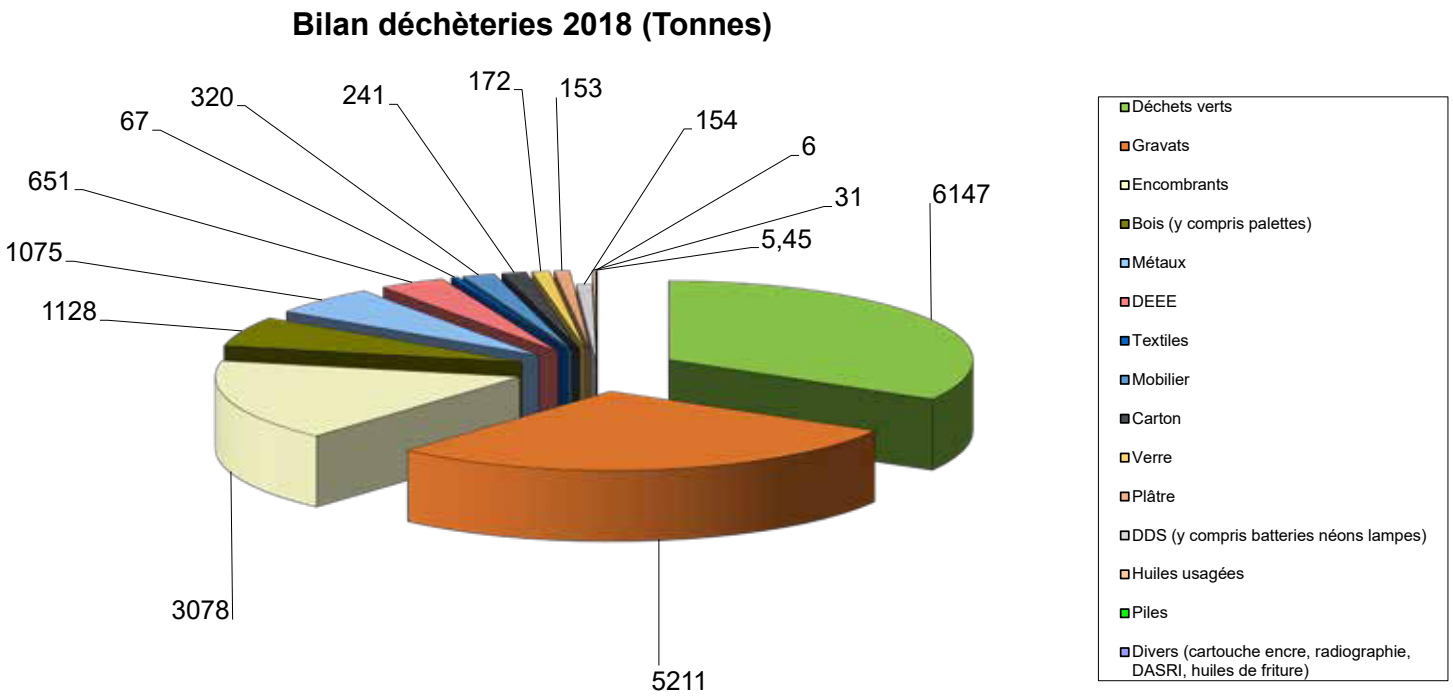

Perspectives 2019

Installation de ces contrôles d'accès sur les déchèteries des territoires pilotes.

VIII. La précollecte et la relation aux usagers

La précollecte consiste à :

- La gestion des contenants
- La lutte contre les incivilités
- Le lavage des bennes de collecte et des contenants collectifs
- Les actions contre les refus de tri
- L'étude et la détermination des modes de précollecte
- L'accompagnement des professionnels dans la gestion de leurs déchets

Sans oublier :

- Le conseil à l'usager et aux partenaires (ligne info déchets, porte à porte….)
- Le suivi administratif
- La facturation des prestations éventuelles du service déchets auprès des professionnels

A. Gestion des contenants de collecte

La mise en place de la TEOMi a impliqué un changement important en ce qui concerne les équipements mis à disposition : fin des bacs de regroupement et passage en bac individuel dès que possible. En 2018 Evolis 23 a livré un peu plus de 32000 bacs individuels.

Evolis 23 assure également la maintenance et le renouvellement / extension du parc de conteneurs. Le lavage est prévu uniquement pour les contenants collectifs et pour les contenants des professionnels : 3494 bacs ont été lavés sur le premier semestre 2018 sur le territoire d'Evolis 23, le second semestre étant consacré au lavage des bacs sur le site de Noth suite au retrait des contenants sur les communes passant en TEOMi.

B. Perspective 2019

Mise en place d'au moins un contenant collectif par commune (hors Guéret) afin de permettre aux usagers en habitat collectif d'avoir une solution de précollecte et aussi pour apporter une solution de secours pour les résidences secondaires ou les dépôts exceptionnels. En parallèle de ces équipements, les colonnes enterrées de la ville de La Souterraine seront équipées de contrôle d'accès afin de comptabiliser les dépôts effectués.

IX. Synoptique

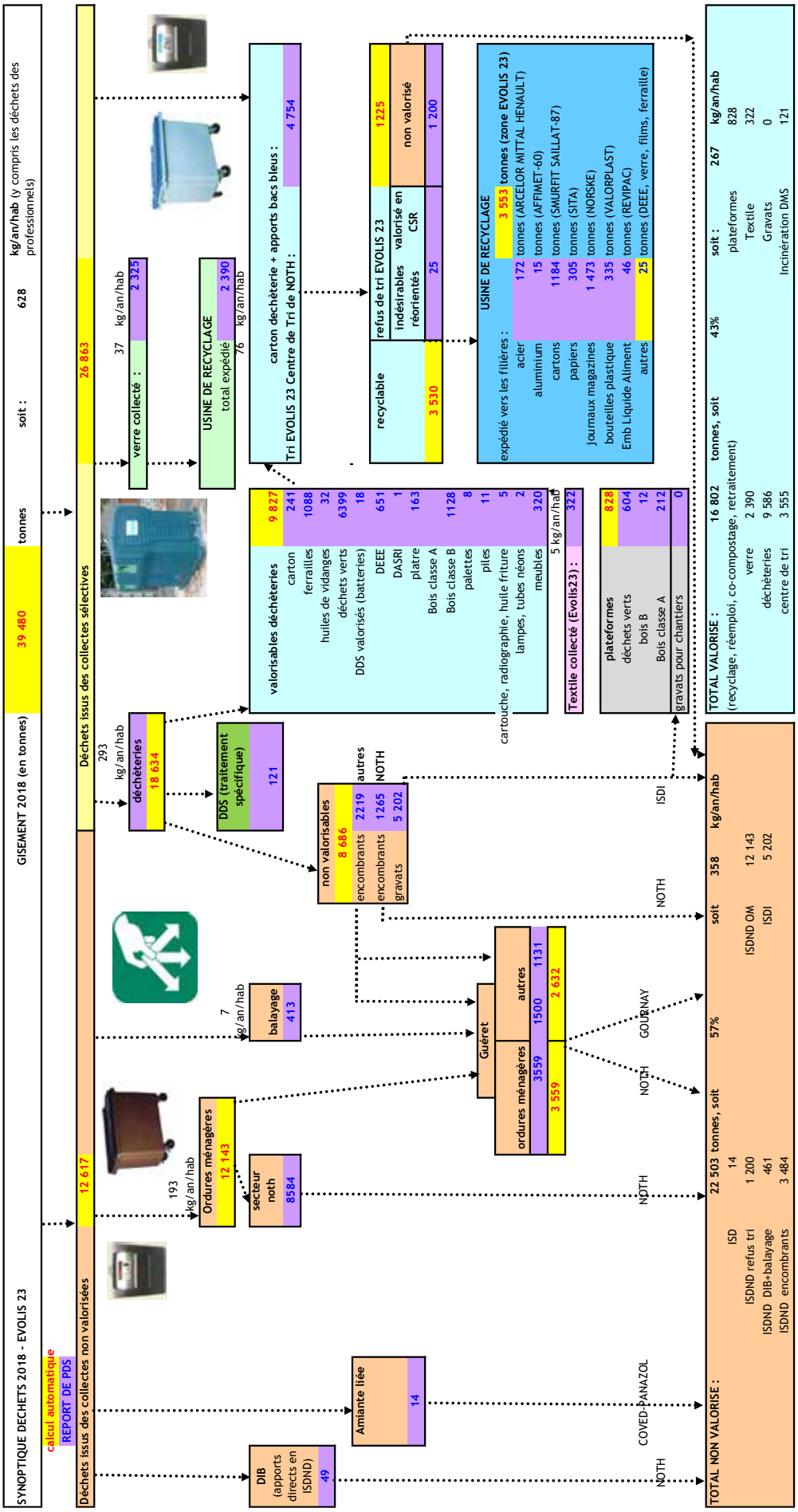

X. Communication

Les chiffres clés de 2018

1. Sensibilisation des publics

- 20 animations scolaires dispensées à 20 classes du territoire.
- 19 visites scolaires des installations du site de Noth, soit 373 enfants.
- 29 visites en tout (19 scolaires et 10 autres : étudiants, adultes, élus, ...) soit 585 personnes au total.
- Une sensibilisation lors de la Journée éco-citoyenne de l'école de Sainte-Feyre le 28/05/18 auprès des classes de CP et CE1, 71 élèves touchés.

2. Les actions phares de communication

- Lancement de la TI sur les territoires du milieu (réunions publiques, documents de communication).
- Refonte et mise en place du site internet
- Nouveaux calendriers de collecte (sauf pour Guéret).

3. La communication courante

- Lettre Info Déchets : n°8 (mars 2018)
- En Direct : n°3 (octobre 2018)
- Newsletter n°10 (mars 2018), n°11 (août 2018), n°12 (décembre 2018)
- Chroniques mensuelles radio Les Experts sur France Bleu Creuse
- Chroniques mensuelles radio RPG

4. La communication web

- 17 643 visiteurs uniques sur le site web. (+60% par rapport à 2017)
- 95 503 pages vues (+ 200%)
- 48 visiteurs/jour.
- 65% de connexion par ordinateur, 26% par mobile, 9% par tablette.
- 1368 abonnés à la Newsletter.

XI. Les déchets non ménagers pris en charge par Evolis 23

Evolis 23 propose aux professionnels de prendre en charge les déchets liés à leur activité :

- Dans le cadre du service public de collecte, moyennant le paiement d'une redevance spéciale (volumes supérieurs à 750 litres/semaine). A noter que dans ce cadre, la collecte des OMr peut être adaptée avec un passage 1 fois par semaine sous certaines conditions.
- Hors service public moyennant le prix d'une prestation En complément du service de collecte des déchets ménagers de Guéret, Evolis 23 a mis en place une collecte des cartons et films plastiques en porte à porte pour les professionnels de la zone colonnes enterrées du centre-ville de Guéret.
- Dans les déchèteries : en apport volontaire, avec tarification spécifique.

A. La Redevance Spéciale

En 2017, **257 conventions** lient Evolis 23 à des professionnels, des collectivités ou des établissements publics. Le montant total après déduction de la TEOM est de **489 994€**.

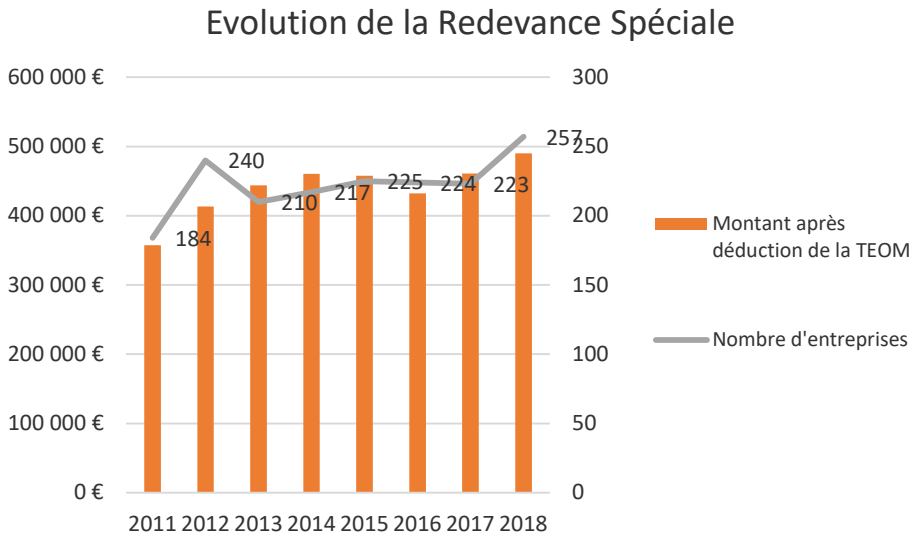

L'évolution des montants de la redevance spéciale évolue comme suit (après déduction de la TEOM) :

L'augmentation du nombre de redevables s'explique notamment par la mise en place de la TEOMi à l'occasion de laquelle un entretien individuel à permis de mettre à jour les besoins spécifiques des professionnels.

B. Collecte spécifique des déchets films plastiques et cartons

Le dispositif est articulé de la manière suivante :

- Un conventionnement entre les professionnels et Evolis 23.
- Une collecte réalisée par Recyclabulle pour le compte d'Evolis 23. Cette collecte est assurée deux fois par semaine.
- Valorisation des déchets par recyclage

Le montant total facturé aux professionnels au titre de 2018 est de **1927.65€.**

Evolution des tonnages de cartons et films plastiques collectés en fonction du nombre de professionnels adhérant au service :

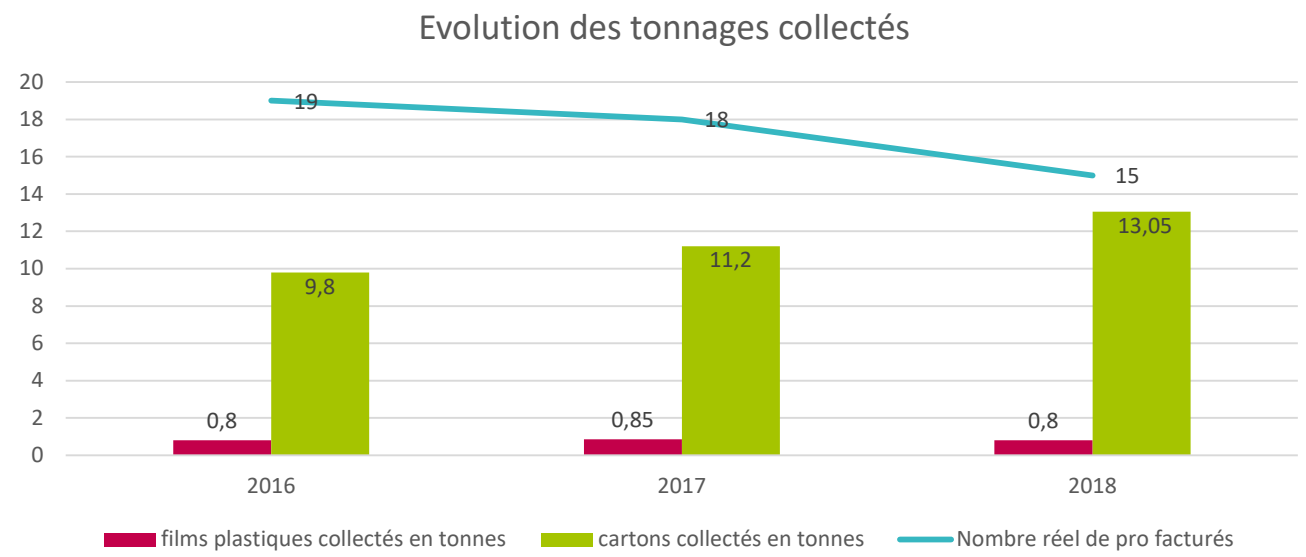

C. L'accueil sur les installations

374 : c'est le nombre de professionnels différents accueillis sur les déchèteries d'Evolis 23 en 2018 (hors communes et associations).

Cela représente **4265 apports** sur l'ensemble des déchèteries du territoire.
En 2018, le montant perçu est de **56 339€** pour ces apports.

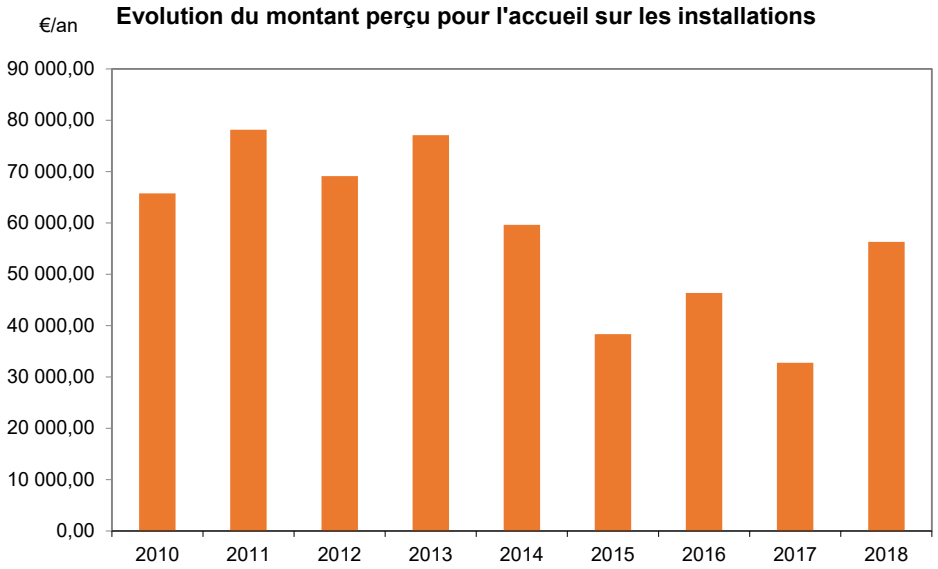

XII. Le coût du service public

A. L'organisation

Modalités d'exercice du service

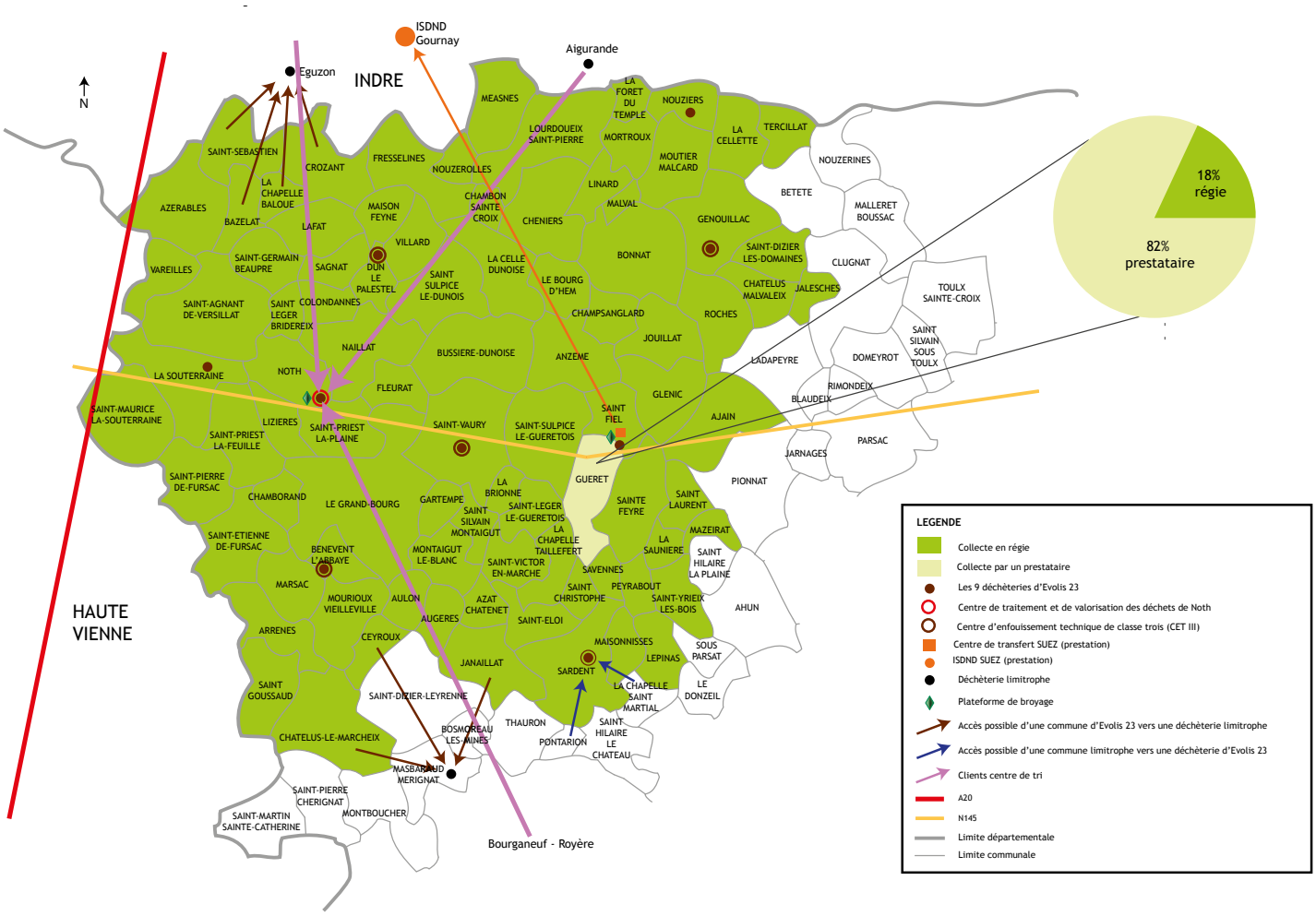

NOM DE L'ENTREPRISE	NATURE PRESTATION	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS EN k€TTC
Veolia	Collecte Guéret	30/09/2020	554
Suez	Transfert Guéret	31/12/2018	126
Suez	Traitement Gournay	31/12/2018	497

Courant 2018 de nombreux marchés ont également été conclus pour l'acquisition des équipements nécessaires à la mise en place de la tarification incitative :
Bacs, colonnes, BOM et leurs équipements informatiques …

B. L'investissement

DÉPENSES		RECETTES	
Remboursements d'emprunts	395 446,17	Amortissements	968 578,02
Prévention	16 196,26	Emprunts	3 925 000
Général	41 666,8	Autofinancement prélevé	980 985
Précollecte	2 447 743,42	Subventions et FCTVA	946 468, 78
Collecte	296 230,67	Divers	70 228,27
Déchèteries	17 041,73	Cessions	91 454,53
Transport	447 554,98	**TOTAL**	**6 982714,6**
Centre de tri	122 447,51		
ISDND	36 686,52		
Transfert	361 323,69		
Broyage	525 616,61		
Autres travaux site de Noth	34 116,94		
Divers	33 873,48		
TOTAL	**4 775 943,78**		

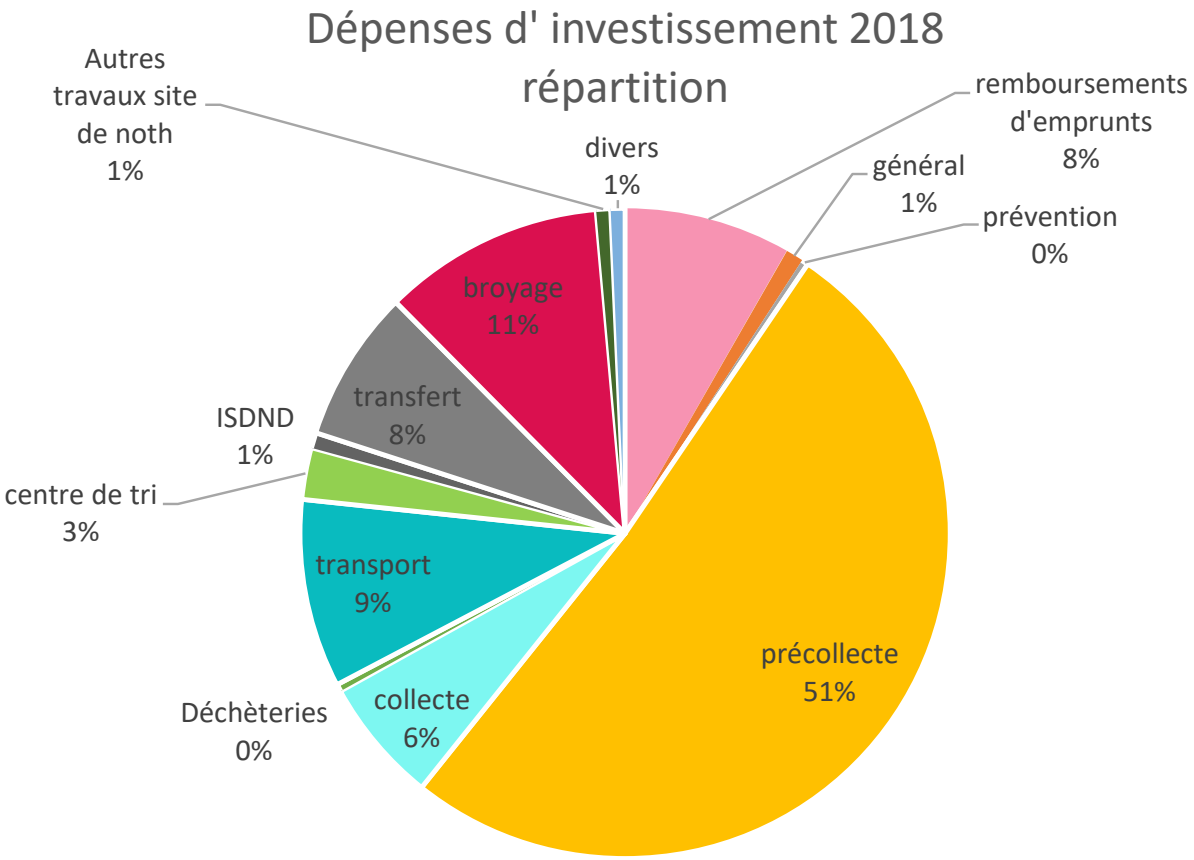

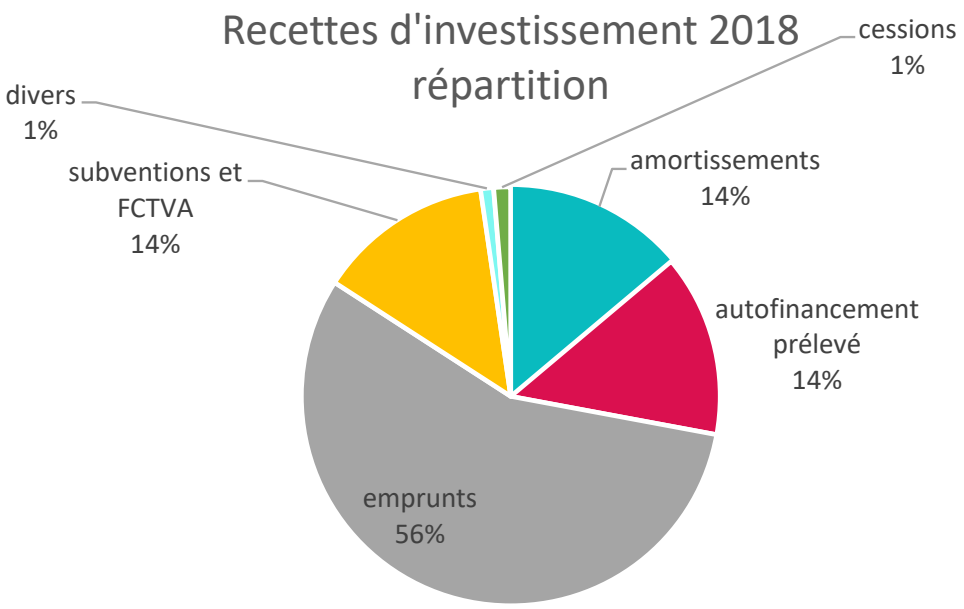

Solde 2018 : **2 206 771 €**
Report 2017 : **-604 060 €**
Reste à réaliser 2018 : **-886 892 €**
d'où excédent : **715 818 €**

La situation est positive en investissement car les recettes (emprunt notamment) sont en avance par rapport aux dépenses.

B. Le fonctionnement

Le bilan de l'année 2018 s'établit comme suit :

DÉPENSES			
LIBELLÉ SECTEUR GESTION	BUDGÉTÉES	RÉALISÉES	PART
Général (sans report)	911 161	976 586	10%
Amortissements	989 028	968 578	9,9%
Personnel	3 615 240	3 560 888	36,5%
Communication	91 510	28 466	0,3%
Exploitation	827 480	826 158	8,5%
Prévention	147 400	170 830	1,7%
Précollecte	111 381	121 454	1,2%
Collecte	897 480	831 340	8,5%
Transfert / Transport	228 050	175 668	1,8%
Tri Conditionnement	967 928	905 647	9,3%
Cocompostage	38 800	39 918	0,4%
Stockage	1 147 821	930 750	9,5%
Inertes	18 700	6 449	0,1%
DDS	45 200	57 996	0,6%
Report	242 324	168 345	1,7%
TOTAL	**10 279 698**	**9 769 072**	100%

RECETTES			
OBJET	BUDGÉTÉES	RÉALISÉES	PART
Vente matériaux	601 000	537 114	5,5%
Prestations à d'autres collectivités	168 985	160 647	1,6%
Autres produits (composteurs, location caisson, accès Sardent et Genouillac, ...)	115 449	39 062	0,4%
Soutiens	684 000	665 939	6,8%
Aides	110 413	93 791	1%
TEOM	6 704 000	6 704 187	68,6%
Redevance Spéciale	624 365	653 003	6,7%
Autres (remboursements, cessions, ...)	38 000	209 692	2,1%
Amortissements de subvention	77 816	76 152	0,8%
Immobilisation enquête	596 345	592 980	6,1%
Excédent reporté	559 326	36 504	0,4%
TOTAL	**10 279 698**	**9 769 072**	**100%**

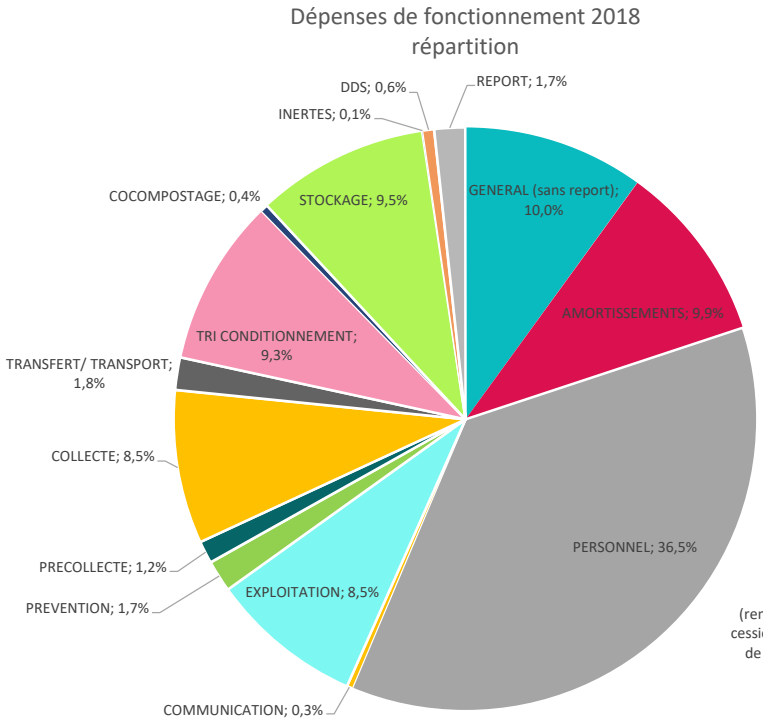

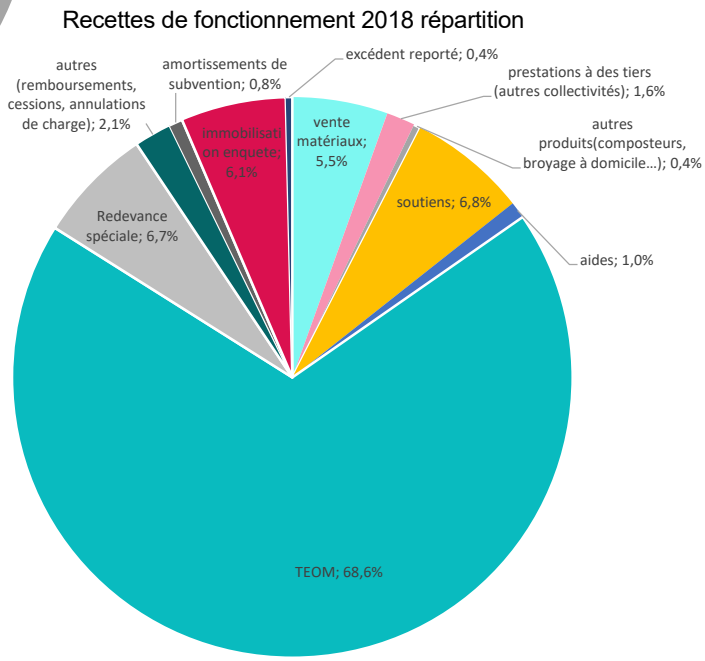

Résultat exercice 2018 : **168 345 €**
Report 2017 : **522 822 €**
Capacité de financement : **691 167 €**
Reste à reporter après besoin de financement : **691 167 €**

Le résultat de fonctionnement est positif. Comme prévu les dépenses liées à la mise en œuvre de la TEOMi ont consommé l'épargne jusqu'alors accumulée mais moins que prévu, ce qui permettra d'assumer les dépenses complémentaires nécessaires en 2019.

D. Analyse et évolution

Les seules données comptables ne permettent pas de restituer une image fidèle des coûts du service de gestion des déchets ni ne garantissent une homogénéité entre collectivités pour une comparaison éventuelle. Les coûts présentés ci-dessous sont issus de la matrice remplie suivant les préconisations de l'ADEME. Ceux-ci comprennent des retraitements extracomptables tels que l'extraction de la TVA, l'intégration d'amortissements et de reprises de subventions d'investissement non pris en compte dans la comptabilité publique.

Ainsi, la méthode permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

On obtient ainsi les coûts aidés HT c'est à dire l'ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux, les soutiens des éco organismes, les aides diverses.

COÛT EN EUROS HT PAR HABITANT						
FLUX COLLECTÉS	EVOLIS 23 2015	EVOLIS 23 2016	EVOLIS 23 2017	EVOLIS 23 2018	FRANCE - CL MIXTES À DOMINANTE RURALE**	FRANCE**
OMr	52,7	54.6	54.3	50,8	46	56
RSOM hors verre	20.6	22.5	25.5	29,3	5	9
Verre	0.9	0.6	1.8	2,6	1.1	1.7
Déchets des déchèteries	25.2	23.6	25	29,3	25	20
Autres flux	1.8	2.6	2.5	1,5	3	6.3
Tous flux	**101.2**	**103.9**	**109**	**113,5**	**80.1**	**93**

OMr : Ordures Ménagères résiduelles
RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères

* matrice validée par l'ADEME le 16/09/2019
** source : référentiel national des couts du service public de prévention er de gestion des déchets édition 2017 publication ADEME, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Coûts aidés en €HT/hab (tous flux)

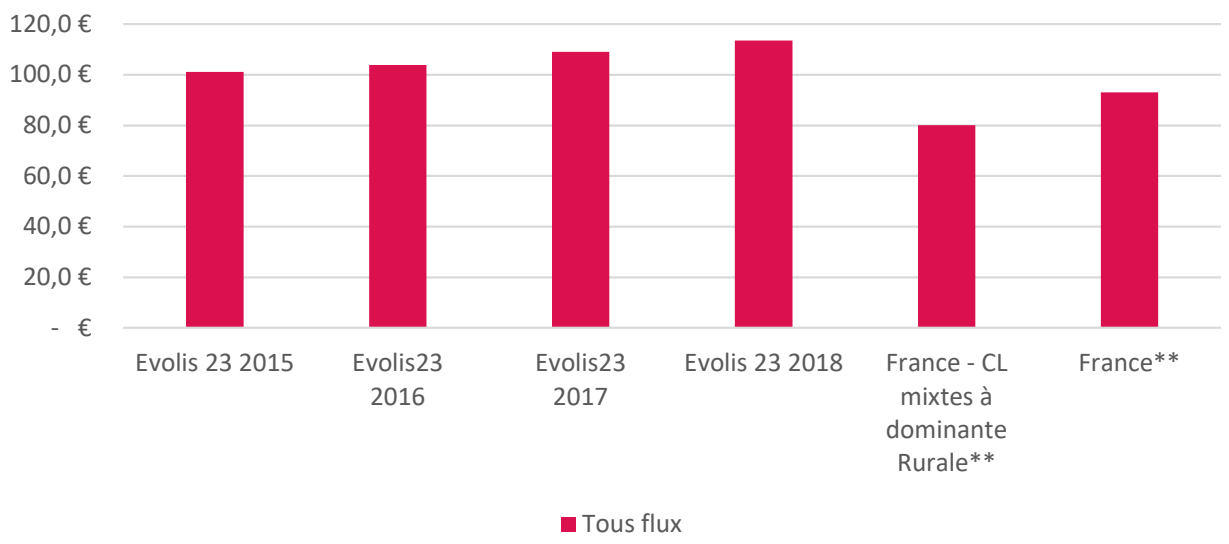

Les couts sont globalement plus élevés que la fourchette du référentiel. Les charges de collecte non encore optimisées du fait d'un passage progressif à la TEOMi explique ce constat. Par ailleurs, les coûts des REC hors verre par habitant comprennent de charges de tri élevées.

XIII. Emploi et conditions de travail

A. Structure de l'emploi

Au 31/12/2018, l'effectif se répartit ainsi :

en nb de postes

	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL
Pré-collecte	4	1	5
Collecte	21	13	34
Lavage	2	-	2
Déchèteries	10	-	10
Exploitation transport	7	-	7
Tri/traitement	6	1	7
Communication	2	-	2
Prévention	1	1	2
Compostage	1	-	1
Bois énergie	1	-	1
Secrétariat	5	-	5
Cadres	6	1	7
Total postes	**65**	**17**	**82**

L'augmentation de l'effectif temporaire à la collecte s'explique par la désoptimisation ponctuelle de cette activité tant que le service lié à la mise en place de la TEOMI n'est pas déployé sur tout le territoire.

2013	2014	2015	2016	2017	2018
67	69	71	72	74	82

Pour traiter les déchets du territoire du syndicat, il convient de rajouter aux emplois d'Evolis 23 ceux de :

- **SITA et VEOLIA** (ISDND GOURNAY, transfert, collecte): **environ 12 emplois.**
- **La Boîte à Papiers** (prestation de tri au Centre de tri) : **environ 18,5 emplois.**
- **Le Relais** : **environ 5 emplois**
- **Autres emplois locaux induits** (collectes spécifiques elles que textiles, déchets dangereux, transporteurs, ferrailleurs,…)

B. Absentéisme (en jours calendaires)

ACTIVITÉ	MALADIE (HORS LONGUE)	LONGUE MALADIE	ACCIDENT/MALADIE PROFESSIONNELLE	TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE	TOTAL
Pré- collecte	44	-	56	-	100
Collecte	79	452	259	52	842
Tri / Traitement	17	252	11	-	280
Déchèterie	45	348	47	-	440
Exploitation transport	24	-	10	-	34
Communication	25	-	-	-	25
Prévention	8	-	-	-	8
Déchet Général	127	-	-	-	127
Total (poste pérennes)	**325**	**1052**	**327**	**52**	**1756**
Moyenne	**4**	**-**	**-**	**-**	**21**

C. Formations et prévention des risques professionnels

ACTIVITÉ	FORMATION EN JOURS CALENDAIRES
Collecte	61,5
Déchèterie / Broyage / Espace verts / Transport	40,5
Centre de tri / Traitement	5
Communication	0,5
Secrétariat	15,5
Prévention	9
Encadrement	21,5
Pré-collecte	35
Total	**188,5**
Moyenne (agent pérenne)	**2,3**

XIV . Organigramme hiérarchique - Service Déchets

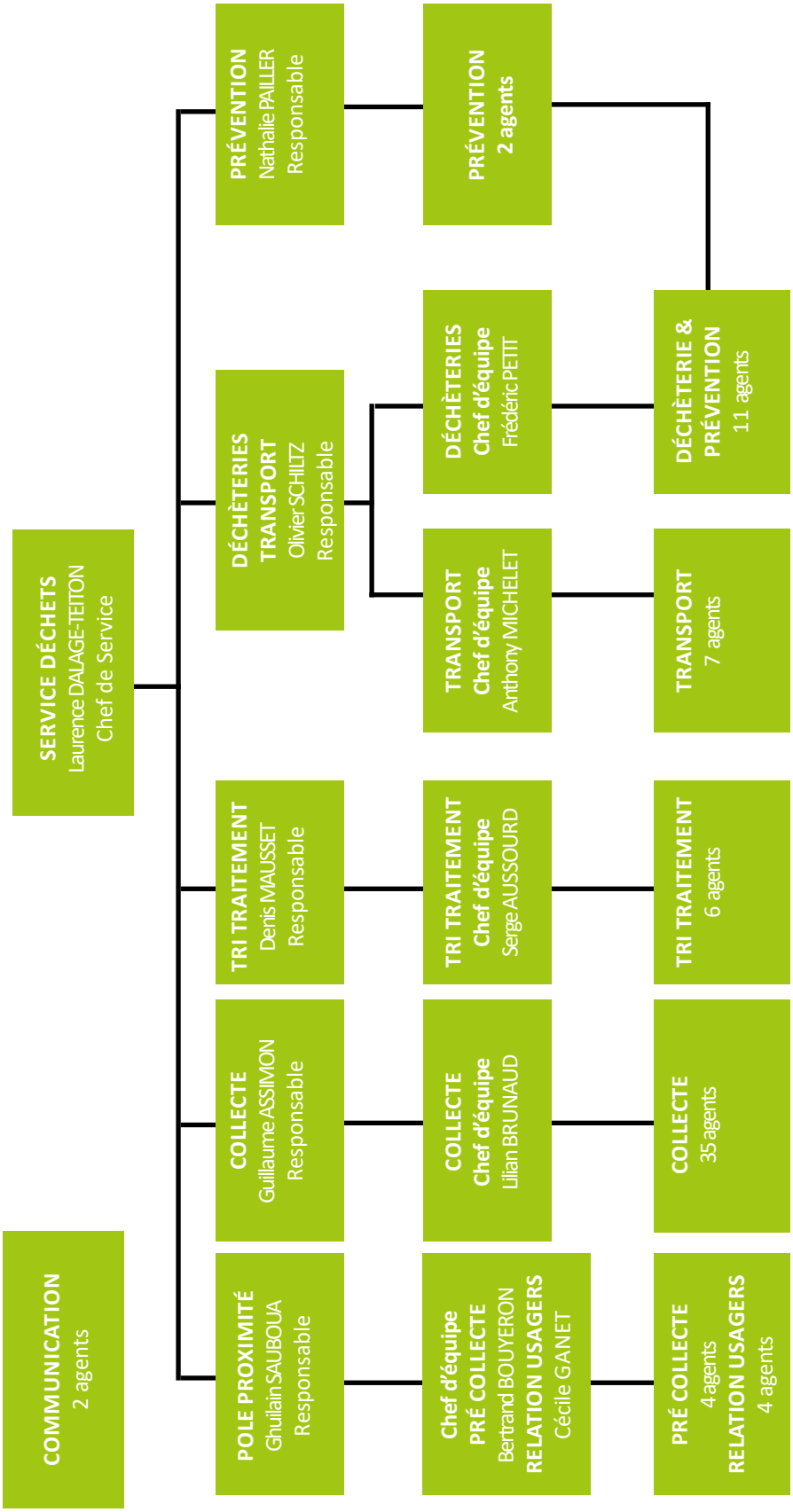

Rapport Annuel
Centre de tri des Grandes Fougères

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Didier BARDET • COMITE DE REDACTION : Service Déchets • CREDITS PHOTO : Service Communication • MAQUETTE : Service Communication • MISE EN PAGE : Service Communication • IMPRESSION : Atelier Graphique • n°ISSN : 2608-3124 • Evolis 23 Les Grandes Fougères 23300 NOTH - 05 55 89 86 00 www.evolis23.fr - SIREN 252 326 079
Le rapport d'activité de l'année 2018 a été tiré à 200 exemplaires et imprimé sur papier recyclé et encre végétale.